



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : LEHOUX Antoine

Absent Excusé : RETAUX Guillaume

1. Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 12 décembre 2023.

2. Présentation du budget :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2023 (sous réserve de validation par la Trésorerie).

En fonctionnement, l'excédent est de 387 706.00€.

En investissement, l'excédent est de 20 485.00€.

Compte tenu des restes à réaliser en investissement de 60 000€, l'affectation des résultats pour le report sur le budget 2024 sera :

- 39 514.27 € au compte 1068 (Dépense d'investissement).
- 348 192.37 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

Ensuite, le Maire a présenté un projet de budget 2024, en tenant compte des excédents de 2023 et sous réserve de la validation par la trésorerie des résultats 2023.

Les différents chapitres et certains articles ont été commentés :

- 615231(voiries) : 29K€ au lieu de 15K€, pour couvrir les frais d'entretien des espaces verts, l'interventions hivernales, et divers travaux tel que les entretiens de voiries, les fossés etc.
- 6161 (multirisques) : augmentation d'environ 8%.
- 023 : 25 799€ viré en investissement pour abonder le budget en vue des travaux prévus.
- En chapitre 73, concernant les impôts et taxes, le Maire informe le Conseil que concernant la fiscalité locale, les bases vont augmenter de 3.9%, apportant une recette hors GIR de 75 398€ au lieu de 72 568€, mais par prudence, il est inscrit au budget une augmentation de 2% soit 74 019€.

Pour l'investissement, en dépense le montant des travaux prévu est de 165 570€ (suivant le tableau fourni lors de la précédente réunion du conseil), en recette (total des subventions obtenues) le montant est de 95 930€.

3. Aide aux sinistrés :

Le Maire propose au Conseil d'octroyer une aide aux sinistrés de 1 000€.

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition.

Cette aide sera versée soit par l'intermédiaire :

- De la CCPL (en priorité),
- Du CCAS des communes sinistrées,
- D'un organisme type Croix Rouge en précisant l'usage des fonds versés.

4. Suppression du téléphone dans la salle Michel Biauxque :

Suivant l'article 13 de l'arrêté du 11 septembre 2023 modifiant notamment l'article V13 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant règlement des sécurités contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, autorisant la suppression de la ligne dédiée.

Le Maire propose de supprimer le téléphone situé dans la salle Michel Biauxque.

Par conséquent, suivant les modalités de la loi, le contrat de location sera modifié avec les mentions suivantes : « nom et numéro de la personne qui sera responsable de l'alerte et qui s'engage à détenir un téléphone portable chargé ».

Également, le fax de la commune sera supprimé.

Au total, cela représentera une économie de 118.50€ pour 2 mois.

Le Conseil Municipal approuve ce changement.

5. Subventions 2024 accordées aux associations :

Le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur le montant des subventions pour l'année 2024.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser les subventions aux associations de la manière suivante :

- ASCW : 200.00 €
- WL : 200.00 €
- Comité des Fêtes : 1 600.00 € (en deux fois selon les besoins) : 1 000.00 € puis 600.00 €
(Pour rappel la subvention couvre en outre : - Arbre de Noël – Maisons fleuries, récompenses et réception – Spectacle des fêtes de WISQUES)
- La Croix Rouge : 220.00 €
- GDON : 30.00 €

6. Facture campagne service :

Nous avons reçu de campagne service une facture d'un montant de 260€.

Le Maire demande au Conseil Municipal, de délibérer pour payer cette facture.

Le Conseil autorise le Maire à payer cette facture de 260€.

Également, le Maire informe que campagne service va faire parvenir un devis pour l'année 2024, avec 13 journées d'interventions au lieu de 10 prévues en 2023.

7. Devis Socotec :

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu une proposition commerciale de chez Socotec, concernant la vérification périodique des installations électriques.

Le coût du devis est de 595.00€ HT soit 714.00€ TTC.

Le Conseil approuve ce devis et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8. Devis SICP :

Le Maire informe le Conseil Municipal, que comme défini dans le règlement de la DECI, la vérification des installations extérieures de défense incendie doit être réalisée tous les 3 ans.

Pour cela, en 2024, une intervention sera effectuée par l'organisme SICP sécurité incendie

Le coût du devis est de 320.00€ HT soit 384.00€ TTC.

Le Conseil approuve ce devis et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9. Questions diverses

• Journées du Patrimoine (21 et 22 septembre 2024) et fête du Solstice d'été (28 juin 2024):

- Suite à l'annonce faite lors de la cérémonie des vœux, le Conseil a validé la participation de la commune aux journées Européennes du Patrimoine, les visites seront organisées le samedi 21 septembre 2024.

Egalement le Maire propose au Conseil Municipal qu'une journée de marche pourrait être organisée soit le vendredi 20 ou le dimanche 22 septembre, sur le tracé de la Via Francigena en amont de Wisques ou en aval.

La CCPL pourrait être sollicitée pour l'organisation de cet événement.

Une présentation de l'organisation des précédentes manifestations sera organisée en 1^{er} pour le conseil et en 2^e pour les bénévoles (une circulaire sera distribuée dans la commune).

- Fête du solstice d'été du 28 juin 2024, une réunion pour l'organisation sera organisée, une information sera diffusée.

Ces 2 manifestations seront organisées via le comité des fêtes, le Maire propose de rencontrer la présidente.

Le Conseil Municipal a validé l'organisation des 2 manifestations.

• Croix Rouge – Formation PSC 1 :

A l'heure actuelle, une seule date de formation est prévue, le 23 mars 2024, toute la journée.

Le Maire propose d'attendre les autres dates pour en informer les Wisquois et Wisquoises.

Il se renseignera aussi pour éventuellement une formation d'un niveau supérieur.

Il est prévu 10 formations au budget 2024.

• Promesse de vente :

Le Maire informe le Conseil, que dans le cadre de la réalisation de la liaison douce entre la rue de la Rose et l'entrée de Wisques, il y a lieu de reprendre environ 12m² du chemin appartenant à Mme BOURGOIS née CORNETTE Geneviève.

Tout d'abord, le Maire rappelle la promesse de vente ou de constitution de servitude signé en 2021 par Mr BAILLY Michel, suivant l'accord repris dans la délibération du 7 décembre 2021 n°49-21 (voir les pièces en annexe).

En date du 15 janvier 2024, une promesse de vente, pour 1€ symbolique, a été signé entre Mme CORNETTE Geneviève épouse de Mr BOURGOIS Claude (décédé), et la commune de Wisques, pour une partie de la parcelle A619 pour 12m² (chemin).

En contrepartie, la commune de Wisques prévoit l'aménagement de l'entrée du chemin en enrobé, et s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser l'accès au chemin.

L'acte de vente sera établi par Maître STOVEN, notaire à Saint-Omer (voir annexe), les frais seront à la charge de la commune de WISQUES.

Wisques, le 17 janvier 2024

Gérard WYCKAERT

Le Maire,



